

**modifiant celle du 11 septembre 2007 sur la protection
des données personnelles**du 2 mai 2023

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

*décète***Article Premier**

¹ La loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles est modifiée comme il suit :

Art. 3 Sans changement

¹ Sans changement.

² Sans changement.

a. Sans changement.

b. Sans changement.

c. Sans changement.

cbis. Sans changement.

d. Sans changement.

e. Sans changement.

³ Sans changement.

a. Sans changement.

b. Sans changement.

c. aux données personnelles traitées en application de la loi fédérale sur le renseignement.

Art. 2

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a), de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, l'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 2 mai 2023.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéquoz

I. Santucci

Date de publication : 16 mai 2023

Délai référendaire : 15 juillet 2023